

CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite CITE de TORONTO, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour du mois de FEVRIER prochain, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, un des Membre de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de TORONTO, dans Notre dite Province, ce VINGT-UNIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-huit, et de Notre Règne la Vingt-unième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.